



Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire



1 800 267-6315*

*De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799
Frais d'interurbain

avril 2003

Le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire est une initiative du gouvernement fédéral qui vise à fournir de l'information sur la lutte antiparasitaire et les pesticides homologués. Le Service, qui relève de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, est à la disposition des Canadiens depuis sa création en 1984. C'est l'ARLA qui réglemente l'importation, la vente et l'utilisation des pesticides au Canada, au niveau fédéral.

Une équipe d'agents d'information répond aux questions concernant le processus d'homologation des pesticides au Canada, la réglementation fédérale, les activités du Canada dans le domaine de la lutte antiparasitaire, l'étiquetage des pesticides et les précautions à prendre lors de leur utilisation. Les agents répondent à des questions qui proviennent de tous les secteurs au Canada, y compris les particuliers, les producteurs, les différents paliers de gouvernement, le secteur des pesticides ainsi que les médias.

Le Service de renseignements offre de nombreux feuillets afin de vous aider à lutter contre les organismes nuisibles qui peuvent se trouver à la maison, dans la pelouse, dans la piscine et dans la cuve thermale, ainsi que des renseignements sur l'utilisation des insectifuges personnels. Ces publications présentent également des méthodes alternatives à la lutte chimique, telles que la lutte biologique et physique.

Les producteurs, les distributeurs de pesticides, les opérateurs antiparasitaires et les entreprises qui font des traitements aux pesticides détiennent un permis du gouvernement de leur province. Pour de plus amples renseignements sur la réglementation des pesticides au niveau provincial, communiquez avec le bureau local du ministère de l'Environnement provincial.*

Pour des renseignements sur des questions agricoles particulières à votre région, communiquez avec le bureau local du ministère de l'Agriculture provincial.*

En ce qui concerne l'élimination de produits antiparasitaires inutilisés et le nettoyage de déversements, communiquez avec l'organisme de réglementation de votre province ou avec le fabricant.*

* Les numéros de téléphone du gouvernement figurent dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique local.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
2720, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire
Téléphone : 1 800 267-6315

De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*

*Frais d'interurbain

Téloc. : (613) 736-3798

Cé : pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla